

**Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le 14 janvier 2025 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Jean-Marc Neveu, Michelle D'Amours, Florence Duguay et Serge Lefebvre.

Est absent : Luc Raby

Assiste également à la séance, madame Martine Plourde, directrice générale greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux des séances du 3 et 19 décembre 2024
3. Approbation des dépenses du mois et des déboursés à réaliser
4. Période de questions (10 minutes)

POINTS DE SUIVIS

5. Rénovation du bâtiment 452, Principale – Salle multi-usagers
6. Paniers de Noël 2024 – Sûreté du Québec

POINTS DE DÉCISION

7. Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle
8. Dépenses incompressibles pour 2025
9. Renouvellement d'adhésion à l'ADMQ pour 2025
10. Formation des comités de travail pour 2025
11. Nomination des élus au Comité consultatif d'urbanisme pour 2025
12. Couverture cellulaire en région

POINTS D'INFORMATION

13. Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2024
14. Correspondance
15. Divers
 - 15.1 Location et prêt des salles
 - 15.2 Inventaire pour les clés
16. Compte-rendu verbal des activités du maire et des conseillers
17. Période de questions (15 minutes)
18. Fermeture de l'assemblée

2025-01-01

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h32.

Il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Divers » demeure ouvert.

2025-01-02

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 et 19 DÉCEMBRE 2024

Considérant que le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 3 décembre ainsi que des séances extraordinaires du 19 décembre du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord ont été acheminés à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux en séance.

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Michelle D'Amours et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 3 et 19 décembre 2024.

2025-01-03

3. APPROBATION DES DÉBOURSÉS

Considérant que les listes de déboursés du mois de décembre relatifs aux salaires d'une somme de 11 527,88 \$ et aux payables d'une somme de 109 538,16 \$ pour une somme totale de 126 049,84 \$ ont été acheminées à chacun des membres du conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

Considérant que des factures pour une somme de 7 091,96 \$ sont présentées pour autorisation de paiement ;

Il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité que les déboursés soient adoptés tels que présentés et que les paiements des factures soient autorisés.

Les crédits sont disponibles pour payer ces factures.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

5. RÉNOVATION BÂTIMENT 452 PRINCIPALE – SALLE MULTI-USAGERS

Des délais dans la réception de matériaux et le congé de la période des fêtes font en sorte que les rénovations continuent en janvier. L'antenne internet et le pont aérien entre le 452 et le 444 est installé et fonctionnel. Le filage et l'activation de l'électricité au rez-de-chaussée rend le bâtiment fonctionnel, le filage et l'activation d'internet rendent le bureau fonctionnel et prêt à accueillir les citoyens. La finition du plancher, des cadres et plinthes rendent le bureau prêt à être aménagé. Il reste à attendre les appareils de plomberie et l'activation de l'eau, à faire un grand ménage, à installer le mobilier et les équipements. Le tout devrait être fait avant la fin de janvier. La rampe d'accès pour personnes handicapées sera installée au printemps.

6. PANIERS DE NOËL 2024 – SÛRETÉ DU QUÉBEC

La directrice a communiqué avec la Sûreté du Québec pour savoir combien de paniers ont été distribués à Authier-Nord. Il y eu deux paniers remis à des familles d'Authier-Nord. Les paniers de la Sûreté du Québec ne sont pas distribués aux personnes seules ou aux couples sans enfants. C'est la Maison Saint-André qui distribue des paniers à ces personnes. Nous allons vérifier pour l'an prochain si nous pouvons savoir si des personnes d'Authier-Nord bénéficient de la distribution de la Maison Saint-André.

2025-01-04

7. RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec exige que des règles régissent la passation des contrats de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a produit le rapport annuel portant sur l'application du règlement 2021-01 concernant la gestion contractuelle de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel et les contrats de 25 000 \$ ou plus présentés ci-dessous :

Contrats de 25 000 \$ ou plus

FOURNISSEUR	VALEUR (TAXES INCLUSES)	OBJET DU CONTRAT	MODE DE SOLLICITATION
Sel Warwick Inc.	26 894,95 \$	Abat poussière – achat regroupé avec Chazel et Authier	Contrat conclu pour un achat mandaté ou à un regroupement d'organismes
Coffrage Élite Inc.	123 048,98 \$	Réfection de la fondation du bâtiment 452, Principale	Contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins 2 fournisseurs
Gabriel Aubé Inc.	210 949,37 \$	Réfection de la chaussée du 8 ^e et 9 ^e Rang Ouest	Contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public
PL Larouche construction Inc.	120 835,34 \$	Rénovation et aménagement du rez-de-chaussée du 452, Principale	Contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins 2 fournisseurs

Contrats de plus de 2 000 \$ octroyés au même fournisseur et totalisant 25 000 \$ ou plus

FOURNISSEUR	VALEUR (TAXES INCLUSES)	OBJET DU CONTRAT	MODE DE SOLLICITATION
CIMA+.	36 310,55 \$	Étude de besoins Accompagnement de contrat Étude écologique	Contrats de gré à gré

2025-01-05

8. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 960.1 permet l'adoption de tout règlement relatif à l'administration des finances de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité que la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer toutes dépenses incompressibles prévues au budget. Les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la Municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité. Ces dépenses incompressibles pour l'exercice 2025 sont telles que présentées ci-dessous :

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR 2025

Rémunération et allocation maire et conseillers avec DAS	32 952 \$
Rémunération employés municipaux (administratif, voirie, inspecteur, autres projets) avec DAS	226 905 \$
Frais d'audit comptable	10 000 \$
Assurances	11 200 \$
Services publics (téléphone, électricité, cellulaires)	13 724 \$
Immatriculations	4 600 \$
Services municipaux par quote-part	
MRCAO - matières résiduelles et autres	53 809 \$
Regroupement des services sécurité incendie	30 608 \$
Régie intermunicipale incendies Roussillon	15 503 \$
Intérêt pour emprunt	1 705 \$
Capital pour emprunt	19 400 \$
GRAND TOTAL	420 406 \$

2025-01-06

9. RENOUELEMENT ADHÉSION À L'ADMQ POUR 2025

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Florence Duguay et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adhésion de la directrice générale et greffière-trésorière à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025, au coût de 502,00 \$ plus taxes.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

2025-01-07

10. FORMATION DES COMITES DE TRAVAIL POUR 2025

Il est proposé par Serge Lefebvre, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité de nommer des conseillers à titre de membres des comités de travail de la municipalité tel qu'énumérés au tableau ci-dessous :

Comité	Rôle	Conseiller
Maire Suppléant	Remplacement du Maire	Luc Raby
Voirie	Consultatif	Jean-Marc Neveu, Luc Raby
Ressources humaines	Consultatif	Serge Lefebvre, Michelle D'Amours
Loisirs et sports	Délégué	Vacant
Régie des incendies de Roussillon	Délégué	Michelle D'Amours
Régie des déchets de Roussillon	Délégué	Florence Duguay
Comité Bellefeuille	Délégué	Fernand Major, Jean-Marc Neveu

Le Maire et la directrice générale siègent d'office sur les comités internes du conseil municipal et la directrice générale peut agir à titre de suppléante pour les comités externes.

2025-01-08

11. NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) POUR 2025

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 7 du règlement 2024-02 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité d'Authier-Nord, chaque année deux conseillers municipaux et un résident de la municipalité doivent être nommés par résolution pour former le comité ;

ATTENDU QUE le résident Jocelyn Lacasse accepte de faire partie du comité pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Florence Duguay, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité de nommer les conseillers suivants au comité consultatif d'urbanisme.

Sièges	Rôle	Membre
1 à nommer	Représentant citoyen	Jocelyn Lacasse
2 à nommer	Représentant du conseil	Michelle D'Amours
3 à nommer	Représentant du conseil	Serge Lefebvre
4 d'office	Personne-ressource	Jean-Guy Hébert, inspecteur municipal
5 d'office	Secrétaire	Martine Plourde, directrice générale

2025-01-09

12. COUVERTURE CELLULAIRE EN RÉGION

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, qu'une couverture déficiente compromet la sécurité dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible ;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Marc Neveu, appuyé par Serge Lefebvre et résolu à l'unanimité de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat ;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

13. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport budgétaire concilié au 31 décembre 2024 pour information.

14. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à déposer.

15. DIVERS

15.1 Location et/ou prêt de salles

Comme la salle multi-services ne sera plus utilisée comme bureau temporaire pour la directrice générale, le conseiller Serge Lefebvre demande que le conseil révise et adopte une politique de location et prêt de salles en bonne et due forme.

La directrice mentionne que le sujet sera vu à une prochaine séance de travail du conseil, avant le 1^{er} mars, en vue d'adoption à la séance régulière du 11 mars 2025.

15.2 Inventaire pour les clés des bâtiments municipaux

La directrice mentionne qu'elle est à dresser un inventaire des bâtiments avec les portes extérieures et intérieures qui doivent être

verrouillées pour demander des soumissions de serruriers pour mettre à jour nos serrures et notre registre de clés.

16 COMPTE-RENDU VERBAL DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire fait un compte-rendu de la réunion du conseil des Maires de la MRCAO à laquelle il a assisté de même qu'un compte-rendu d'une réunion du MRNF qui présentait son plan pour la mise à jour du PAFI-T.

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

18 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Michelle D'Amours, appuyé par Jean-Marc Neveu et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h39.

Fernand Major, Maire

Martine Plourde, greffière